Nations Unies S/2002/496



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 30 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 25 avril 2002 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-36081 (F) 010502 010502

Annexe

Lettre datée du 25 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Lord **Robertson**

Pièce jointe

Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)

1. Au cours de la période considérée (1er au 31 mars 2002), un peu plus de 18 400 militaires étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; ils venaient de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non membres.

2. Les soldats de la Force de stabilisation (SFOR) continuent de contribuer au maintien de la sécurité et de la sûreté en Bosnie-Herzégovine, de surveiller les forces armées des entités, de mener des inspections et de procéder à la consolidation des sites d'entreposage d'armes, d'apporter un appui aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, ainsi qu'aux autorités de la Fédération qui collectent des armes et munitions dans le cadre de l'opération Moisson, et de surveiller l'éventualité d'attaques terroristes sur l'ensemble du pays. Le 24 mars, la Force de stabilisation a lancé une opération dans la zone de Brcko, de Vlasenica, de Srebrenica et de Zvornik pour empêcher la contrebande d'armes.

3. Bien que la situation en Bosnie-Herzégovine soit restée stable au cours de la période examinée, l'augmentation du nombre d'incidents interethniques, les difficultés économiques et le chômage, les manifestations d'anciens combattants bosniaques[1] et le nombre croissant de cas de surveillance des forces et des installations de la SFOR demeurent préoccupants.

4. Dix cas de surveillance des installations de la SFOR ont été signalés depuis le début du mois de janvier.

5. Au nombre des incidents interethniques signalés figuraient la profanation d'un cimetière catholique à Donja Dreznica (au nord de Mostar) et d'un cimetière serbe à Cekrcici (Visoko). Une bombe a été lancée contre la mosquée de Polje (située dans la municipalité de Bosanska Dubica de la Republika Srpska), qui a été endommagée; un engin explosif a été mis à feu dans la cour de la maison de la communauté islamique à Janja (au sud de Bijeljina), qui a subi des dégâts structurels; des Serbes de Bosnie ont été menacés d'un pistolet alors qu'ils tentaient de récupérer leurs biens à Rakovac (à l'ouest de Tuzla); une grenade a été lancée dans la cour d'une maison appartenant à des Bosniaques, mais actuellement occupée par des Serbes de Bosnie déplacés et sur un véhicule garé devant la maison d'un Bosniaque dans la région de Bijeljina.

6. En ce qui concerne les opérations relatives aux personnes inculpées de crime de guerre[2], un suspect a été fait prisonnier le 31 mars par les troupes de la SFOR, puis transféré à La Haye. Les opérations menées pour retrouver Radovan Karadzic ont permis de découvrir, dans la Division multinationale (sud-ouest), un abri fortifié

---

[1] Un projet de loi visant à réviser la législation relative aux anciens combattants pour réduire les sommes allouées aux pensions militaires, qui représentent 25 % du budget de la Fédération, a été retiré. Des manifestations pacifiques, auxquelles participaient majoritairement des Bosniaques, ont eu lieu à Sarajevo. Des membres d'associations croates ont manifesté dans d'autres lieux.

[2] La Fédération de Russie confirme la position qu'elle a adoptée sur cette question.

(dans la région de Prijedor) et des caches d'armes contenant huit tonnes d'armes et de munitions[3].

Coopération et respect des accords par les parties

7. Les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont mené leurs activités d'entraînement normales au cours de la période à l'examen en application des dispositions de l'Accord de paix concernant les forces militaires. La coopération et la coordination entre la SFOR et l'armée de l'air bosniaque sur la normalisation du trafic aérien se poursuivent. En outre, la SFOR a fourni un appui à un entraînement aux activités de secours et d'évacuation sanitaire, à l'aéroport de Sarajevo. En dépit du manque de moyens, le programme d'entraînement en cours est perçu comme une étape positive vers la création, dans le pays, d'une véritable organisation de recherche et de secours.

8. Au cours de la période considérée, les soldats de la SFOR ont procédé à 93 inspections de sites d'entreposage d'armes : 37 pour les Serbes de Bosnie, 31 pour les Bosniaques, 14 pour les Croates de Bosnie et 11 pour la Fédération.

9. Les soldats de la SFOR ont surveillé 287 activités d'entraînement et de déplacement : 168 pour les Serbes de Bosnie; 109 pour les Bosniaques; 9 pour les Croates de Bosnie et 1 pour la Fédération.

10. Au total, au cours de la période, 119 opérations de déminage ont été surveillées : 39 pour les Serbes de Bosnie; 56 pour les Croates de Bosnie; 8 pour les Croates; et 16 pour la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

11. Dans la limite de ses capacités et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police, le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

12. La SFOR continue d'appuyer le Groupe international de police dans le cadre de l'entraînement des unités spéciales de police locales. La seconde phase de l'entraînement a commencé le 7 mars et s'achèvera en octobre. À ce jour, 228 membres des unités spéciales de police locales, originaires de la Fédération et de la Republika Srpska sont parvenus au terme de l'entraînement, qui se déroule à l'intérieur du Camp Butmir.

13. La SFOR a appuyé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : le 7 mars lors d'une exhumation dans la zone de Bosanski Petrovac; le 26 mars, lors de l'exhumation d'une dizaine de corps au sud de Brcko et le 31 mars lors de la découverte, à Sipovo, d'un charnier contenant 11 corps.

[3] 1 897 projectiles antiaériens de 40 mm; 235 obus de mortier de 120 mm; 28 obus de mortier de 76 mm; ainsi que 400 mines et 10 000 munitions d'armes légères.

Perspectives d'évolution

14. On compte que la situation de la sécurité en Bosnie-Herzégovine restera stable.